

Carte blanche



Philippe Defeyt

Economiste et enseignant
Institut pour un développement durable

Une personne seule bénéficiant du revenu d'intégration (anciennement minime) doit se contenter de 626 euros par mois ; pour un couple c'est 836 euros par mois. Le revenu garanti aux personnes âgées est de 671 euros par mois pour un isolé, de 894 euros par mois pour un couple. L'allocation minimale d'un chômeur « chef de ménage » (au moins deux personnes dans le ménage) est de 895 euros par mois... Pas besoin de s'appesantir, c'est une évidence, les minima sociaux sont scandaleusement insuffisants pour vivre dignement (se nourrir, se loger, préparer l'avenir des enfants, jouir des plaisirs de la vie, avoir des activités variées,...). Encore faut-il affiner le diagnostic pour savoir comment sortir de ce scandale.

Malgré la faiblesse des minima sociaux, le passage à l'emploi est très peu intéressant pour beaucoup d'allocataires sociaux

On rappellera d'abord que la plupart des minima sociaux se situent sous le seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est en Belgique de 773 euros par mois pour un isolé et de 1.623 euros par mois pour un couple avec deux jeunes enfants. Et plus il y a d'enfants, plus

les ménages devant se contenter de minima sociaux s'enfoncent en dessous du seuil de pauvreté.

Au cours des 10 dernières années, les loyers ont, en moyenne, augmenté plus vite que les minima sociaux. Deux fois plus vite ! Résultat : les ménages locataires à petits revenus doivent consacrer une part croissante de ceux-ci au loyer, jusqu'à 50 % pour certains ménages bruxellois. Les ménages locataires à petits revenus ont donc perdu du pouvoir d'achat !

Même s'ils ont augmenté plus que les loyers dans le secteur privé, les loyers dans les logements sociaux restent en moyenne significativement plus bas, dégageant par mois au moins 100 euros de pouvoir d'achat en plus pour ceux qui ont la chance de pouvoir y accéder. Cela dit, n'oublions pas que de nombreux ménages à petits revenus sont propriétaires de leur logement. Et beaucoup d'entre eux (surtout les plus jeunes) n'ont pas fini de rembourser leur emprunt hypothécaire.

Depuis le milieu des années 90, le coût moyen de l'énergie et de l'eau – nécessités de base – a lui aussi augmenté plus vite que les minima sociaux. Mais pour ceux qui se chauffent au mazout la perte de pouvoir d'achat est catastrophique. Pour un ménage bénéfici-

Le scandale des minima sociaux

ant d'une allocation de chômage « chef de ménage » minimale, le prix du mazout a augmenté huit fois plus vite que son revenu entre 1995 et 2005 !

Les minima sociaux sont tellement faibles qu'ils incitent des personnes à se séparer de manière fictive (par une fausse domiciliation) pour augmenter les revenus du « ménage ». Cette solution de légi-

Même si elle sera la bienvenue, la liaison au bien-être des prestations sociales n'apportera pas de solution satisfaisante

time défense pour des personnes obligées de vivre avec des revenus insuffisants n'est cependant pas digne d'un État de droit qui entend respecter tous les choix de vie, sans en pénaliser aucun.

Enfin, malgré la faiblesse des minima sociaux, le passage à l'emploi est très peu intéressant pour beaucoup de bénéficiaires d'allocations sociales. Les raisons en sont multiples : salaire net trop faible, dépenses additionnelles (frais de déplacement et frais de garde des enfants), pertes d'avantages sociaux (par exemple : les allocations familiales majorées sont perdues en cas de retour à l'emploi).

Deux conclusions ressortent de ce diagnostic : 1° les minima so-

ciaux sont d'évidence largement insuffisants ; 2° à revenu égal, il y a de grandes différences de niveaux de vie entre les ménages en fonction du coût de leur logement et de leur mode de chauffage.

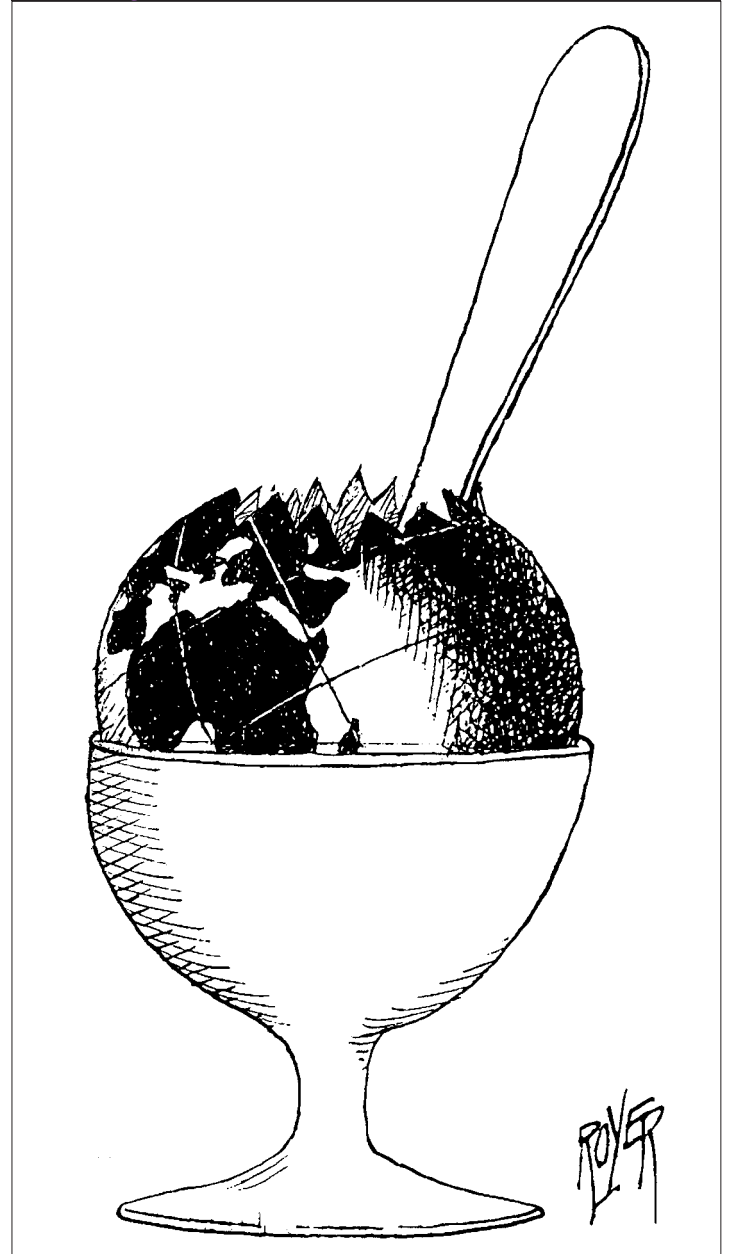
Même si elle sera la bienvenue, la liaison au bien-être des prestations sociales (à partir de 2007) n'apportera pas de solution satisfaisante.

Pour véritablement améliorer le niveau de vie des personnes concernées, il faut mettre en place trois axes d'actions. D'abord intégrer la protection sociale et le système fiscal pour que tous les citoyens puissent bénéficier des mêmes avantages fiscaux et ainsi respecter mieux, pour les petits revenus, la liberté du choix de vie.

Ensuite articuler protection sociale et politiques sociales : plus de logements sociaux, un chèque logement pour ceux qui ne peuvent y accéder, une politique d'économies d'énergie... tout cela doit permettre d'augmenter et de rééquilibrer les niveaux de vie.

Enfin, accorder des avantages sociaux en fonction des revenus plutôt qu'en fonction des statuts contribuera à faciliter le passage vers l'emploi tout en améliorant le niveau de vie de nombreux allocataires sociaux. ■

Le Royer



Carte blanche

Jean-François Lassalle

Directeur des Relations extérieures,
Total - Exploration & Production

Total en Birmanie, un engagement durable

Total a été accusé d'avoir recouru au travail forcé lors de la construction d'un gazoduc en Birmanie entre 1995 et 1998. La plainte, basée sur la loi belge de Compétence universelle, était déposée au nom de quatre réfugiés birmans dont un seul vit aujourd'hui en Belgique. Ils y faisaient état de sévices subis entre 1976 et 1996 lors des répressions de mouvements étudiants à Rangoon.

Récemment, par autorisation du procureur du Roi, nous avons eu accès au dossier : aucun des plaignants n'a travaillé pour Total, aucun ne vivait dans la région de la construction du gazoduc et l'un d'entre eux avait même quitté la Birmanie 10 ans avant le début du chantier ! Ni victime ni témoin d'aucun fait imputable à notre entreprise, ils n'ont en réalité rien à reprocher à Total, si ce n'est son activité dans leur pays.

Et c'est pourtant sur de telles bases que la présence de Total en Birmanie est très vigoureusement critiquée dans les colonnes du quotidien *Le Soir*, dans une Carte blanche publiée le 6 décembre (NDLR : *L'affaire Total et l'honneur de la démocratie*, signée par un groupe d'organisations de défense des droits de l'homme, d'ONG et de syndicats).

Les actions judiciaires, en France comme en Belgique, nous avaient conduits à prendre le parti de la discrétion indispensable à la sérénité de la justice. Désormais en France un accord a été signé avec les plaignants, et la Cour de cassation belge a mis un terme à la procédure pénale à l'encontre de Total. Le temps est venu de nous exprimer sur notre action en Birma-

nie, sur les accusations qui nous furent adressées et, enfin, sur les raisons qui nous poussent à demeurer sur le sol birman.

En 1992, à la suite d'un appel d'offres international, Total et trois partenaires ont signé un accord en vue de l'exploration d'une zone située en mer d'Andaman. En 1995, après la mise en évidence d'un important champ de gaz, des travaux de mise en production furent lancés (projet dit « Yadana ») et un gazoduc fut construit entre la zone d'exploitation offshore et la Thaïlande où la majeure partie du gaz est livrée.

Les populations nous sont par-dessus tout reconnaissantes d'avoir éradiqué le travail forcé de la zone de notre projet

Dès 1994, avant même le démarrage de la construction du gazoduc, Total et ses partenaires ont mis en place un projet de développement durable en faveur des populations birmanes vivant à proximité du gazoduc.

Car tout en menant à bien des projets économiques rentables, le Groupe Total est soucieux que ceux-ci aient des retombées économiques et sociales favorables aux populations du pays où les investissements se font. Telle est l'exigence de sa Charte éthique articulée sur quatre points : Total adhère aux principes de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), à ceux de l'Organisation internationale du travail, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi qu'à ceux du Pacte mondial de l'ONU.

En concertation avec les popula-

tions, Total et ses partenaires ont défini quatre axes de développement sur lesquels allaient porter leurs efforts : santé, éducation, soutien au développement économique et création d'infrastructures. Il va de soi que l'équilibre de ce programme repose à la fois sur un dialogue permanent avec les habitants et sur des actions de développement financées par le projet lui-même. Ce programme socio-économique, dès l'origine, était destiné aux habitants des 13 villages les plus proches du gazoduc.

Quel bilan peut-on en dresser, 10 ans plus tard ? 48.000 personnes réparties dans 25 villages – au lieu des 13 à l'origine – autour du gazoduc ont vu leur niveau de vie s'accroître considérablement. Ces habitants ont tous accès à une médecine gratuite. Les campagnes de vaccination et d'éducation sanitaire ont permis de diviser la mortalité infantile par 4,5, et celle due à la malaria par 20. Quant à l'espérance de vie de la population locale, elle est aujourd'hui de près de 10 ans supérieure à celle d'alors.

Volet éducatif : la création d'écoles et l'aide apportée aux enseignants ont permis de doubler le nombre d'enfants scolarisés dans la zone, environ 8.600 aujourd'hui. Le développement économique s'est traduit par la fourniture de plants et d'engrais, une assistance technique composée de vétérinaires et d'agronomes, la mise en place de fermes d'élevage et le recours au microcrédit. Résultat ? Une augmentation sensible de la production agricole.

Enfin, les partenaires du projet Yadana se sont employés à créer et à rénover des infrastructures de vie collective, églises, pagodes,

routes et ponts, terrains de football, marchés, salles de réunion...

C'est toute la zone du gazoduc qui, en quelques années, s'est vue transformée profondément et favorablement.

Total est bien conscient du fait que l'impact de sa présence sur la société birmane doit dépasser les limites strictes de la zone d'opération. C'est pourquoi nous soutenons plusieurs programmes humanitaires nationaux. Nos efforts portent sur des orphelinats, sur la chirurgie de la cataracte et du glaucome aux côtés de la Fondation Helen Keller et sur un programme de prévention et de traitement du sida à Mandalay, lequel est supervisé par l'OMS avec l'appui de l'ONG « Union against Tuberculosis and Lung Diseases ».

La conception comme les résultats de ces programmes sont suivis par des experts indépendants, et des organisations humanitaires internationales. Leurs rapports sont publiés et consultables sur le Net. Nous avons invité des journalistes et des observateurs indépendants à visiter nos sites, à mesurer l'impact de nos actions et à en rendre compte.

Les populations voisines du gazoduc de Yadana se disent satisfaites de notre présence. Elles nous sont par-dessus tout reconnaissantes d'avoir éradiqué le travail forcé de la zone de notre projet.

Sur ce point crucial, nous avons protesté auprès des autorités du pays face à ces pratiques inacceptables. Nous nous mobilisons afin que de tels agissements ne puissent se produire dans les villages voisins du gazoduc. Et comme nous l'avons fait, il y a 10 ans, nous indemnisons ceux qui ont pu être

victimes. Le règlement français, récemment effectué, témoigne de la continuité de l'action déjà engagée.

Aussi les populations, comme nos employés birmans, nous sont-ils reconnaissants pour le respect que nous leur manifestons, pour l'ouverture de notre dialogue, pour les avantages sociaux que nous leur procurons ; ces usages sont de pratique courante en Europe mais ils sont l'exception en Birmanie.

Tant que nous jugerons que nos activités contribuent aussi au bien-être de la population, nous maintiendrons notre présence

Malgré cela, on observe que la qualité de notre action ne nous abrite pas de la calomnie et d'accusations complètement infondées dont le seul but est de provoquer notre départ.

À l'écoute des citoyens birmans, nous constatons que ceux-ci nous demandent de rester ! Ils voient, dans la présence de compagnies occidentales sur leur sol, l'espoir d'une vie meilleure. Ils nous informent sur l'évolution de la société birmane et soulignent que les partisans d'une politique d'isolement et de sanctions ne font qu'enfoncer le pays dans une plus grande misère.

Nous avons une conscience claire de ce que notre présence en Birmanie implique de responsabilité. Mais quitter le pays n'est pas la solution. Nous serions aussitôt remplacés par des compagnies peut-être moins scrupuleuses en ce qu'elles n'appliqueraient pas des normes éthiques et sociales équivalentes aux nôtres, et cela n'au-

rait de surcroît aucune conséquence sur les revenus de l'État birman.

C'est pourquoi, aussi longtemps que nous estimerons que nos activités dans le cadre du projet Yadana contribuent également au bien-être de la population birmane, nous maintiendrons notre présence sur son sol et nous nous efforcerons de convaincre les observateurs extérieurs du bien-fondé de notre engagement.

Nous n'avons certes pas de solution à tous les problèmes, mais sans relâche, nous tentons d'adapter notre démarche aux attentes légitimes de la société civile. Avec le temps, nous espérons que ces efforts, enfin reconnus, feront taire la calomnie. ■

CETTE PAGE EST À VOUS

Exprimez-vous

Un courrier ou une Carte blanche. Nous vous demandons de respecter deux contraintes : des textes courts (courrier : 1.000 caractères, espaces comprises ; Carte blanche : 5.000 caractères, espaces comprises) et une prise de position claire.

Par courriel :
forum@lesoir.be

Par la poste :
Le Soir, service Forum,
120, rue Royale,
1000 Bruxelles

Par fax :
02-225.59.14.